

5726/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 juin 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 juin 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la France et la Grèce

**Bruxelles, le 3 juin 2025
(OR. en)**

5726/25

**SOC 34
EMPL 27**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la France et la Grèce

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination de membres titulaires et de membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la France et la Grèce

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union¹, et notamment ses articles 23 et 24,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements de la France et de la Grèce,

¹ JO L 141 du 27.5.2011, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2011/492/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 23 septembre 2024², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2024 au 24 septembre 2026.
- (2) Les gouvernements de la France et de la Grèce ont présenté des candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 23 septembre 2024 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C, C/2024/5685, 27.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2024/5865/oj>).

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période expirant le 24 septembre 2026:

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
France	M. Jean Baptiste CALLEBOUT M ^{me} Pauline MOREAU-AVILA	M ^{me} Hélène DEBORDE
Grèce	M ^{me} Stavroula DIMITRIADOU M. Vasilios MANTAZIS	M ^{me} Vaso KRATIMENOU

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Membres titulaires	Membres suppléants
France	M. Pierre MARIN M ^{me} Anne VAUCHEZ	M ^{me} Isabelle MAÎTRE
Grèce	M ^{me} Aikaterini DASKALAKI M. Antonios MEGOULIS	M. Nikolaos ZOITOS

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
